

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGÀ

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & DécretsDIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGÀ

D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

ANNONCE N° 17

OSP-2019/09-01

Portant nomination des Conseillers de Départements ministériels-----
L'an deux mille dix-neuf, le 31^{ème} jour du 10^{ème} mois

Vu la Constitution ;
Par la grâce de Dieu ;
Vu le Décret n° D-2019/08-01 du 12 août 2019 portant création des Départements ministériels de la Principauté de Seborga ;
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er} ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : les nominations des Conseillers de Départements du Conseil de Gouvernement de la Principauté Souveraine de Seborga.

Article 2 : Monsieur **Marc GERMAN** de nationalité française, au poste de **Conseiller du Département de la Coopération et du Développement**.

Article 3 : Monsieur **Jérôme AUBERT** de nationalité française, au poste de **Conseiller du Département de la Sûreté Publique**.

Article 4 : Monsieur **Valéry JOUBAULT** de nationalité française, au poste de **Conseiller du Département de la Communication, de la Culture et du Patrimoine**.

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

Article 5 : Monsieur **Jean-Christophe UHRICH** de nationalité française, au poste de **Conseiller du Département de la Santé et des Affaires Sociales**.

Article 6 : Les Conseillers de Départements ministériels, Haut-Fonctionnaires de l'État, sont tous élevés au rang de Ministre.

Les prises de fonctions seront effectives à compter du 8 septembre 2019.

Nous les remercions pour l'honneur et le prestige avec lesquels ils serviront l'État-nation de la Principauté de Seborga.

Signée le 08 septembre 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}